

déterminant, l'élu issu du suffrage universel ou le militant imaginatif ? D'où viennent les grandes mutations, d'initiatives spectaculaires prises au sommet ou de craquements sourds accumulés à la base ? La société d'Ille-et-Vilaine – héritière de cette société de Haute-Bretagne qui, à la fin du XVIII^e siècle, avait déjà montré que la Révolution n'implique pas nécessairement la Terreur – prépare dans la discrétion, au milieu du XX^e siècle, un nouveau bond émancipateur à l'insu de ses anciennes élites. Et finalement c'est une leçon plutôt optimiste du rôle possible des simples citoyens dans la construction de leur propre histoire qui nous est livrée indirectement.

Michel DENIS

Michael JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364), suivi des actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384)*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, 296 p.

Dans la préface de sa monumentale édition des actes du duc Jean IV, 1196 actes en deux volumes parus en 1982 et 1983, Michael Jones confie avoir arrêté la collecte des actes ducaux car elle était devenue pour lui une «sorte d'obsession». Cette boutade ne l'a pas empêché de reprendre son bâton de pèlerin et de rassembler les actes de Charles de Blois, «rival vaincu» et prédécesseur de Jean IV, et de nous donner un fort volume de près de 300 pages. L'auteur a joint aux actes du duc de 1341 à 1364 ceux de la duchesse Jeanne, ainsi que les actes de cette dernière pendant son veuvage de 1364 à 1384. Par une heureuse initiative, que l'on aimerait voir imitée, sont publiés non seulement les documents concernant la Bretagne mais aussi ceux des domaines possédés par le couple, la vicomté de Limoges, la seigneurie de Guise et quelques terres situées en Normandie et dans le Maine.

Le premier répertoire des actes de Charles de Blois, réalisé en 1904 par Léon Maître, comptait 60 documents, celui de M. Jones en dénombre 300 du vivant du duc, dont 140 sont intégralement publiés, et 62 pour sa veuve. Les actes conservés en original sont répartis entre une douzaine de dépôts d'archives en France et en Angleterre. On voit l'ampleur de la tâche et des déplacements, même si l'auteur s'excuse de ne pas avoir vu sur place les archives du Vatican et leurs «registres papaux» (*corrigez* : pontificaux).

L'édition proprement dite est précédée d'une introduction consacrée, de manière très classique, à un résumé des vies du duc et

de la duchesse – curieusement intitulé *Remarques générales* – qui renvoie fréquemment aux numéros des actes édités, et à une étude diplomatique : caractère des actes, organisation de la chancellerie et listes des clercs en fonction sous Charles de Blois, description des sceaux et du contenu des actes, itinéraire dont toutes les sources sont énumérées ; cette liste des lieux où se trouvèrent le duc et la duchesse à une date précise met bien en évidence, à la simple lecture, les longues périodes pendant lesquelles les deux époux furent séparés par les malheurs de la guerre de Succession. En appendice, sont édités un catalogue des lettres données au nom de Charles par les officiers de la seigneurie de Guise entre 1343 et 1356, les plaintes des habitants de la châtellenie de Limoges contre les officiers de Charles, vicomte de Limoges, et un compte des dépenses d'habillement « pour vestir [le duc] le jour que fut fait chevalier après disner » en 1341.

Pour son édition, l'auteur déclare suivre les règles de la *Royal Historical Society* et non les normes mises au point par la commission internationale de diplomatique (qu'il nomme à tort celles de l'École des Chartes). Mais il faut reconnaître que les différences sont minimales dans le tableau de la tradition des actes, dans l'analyse des documents, dans les notes et dans la datation, même s'il faut bien lire l'introduction pour traduire l'abréviation *d.s.* : double style, qui désigne une datation douteuse quand on commence l'année au jour de Pâques.

On trouvera plus discutable le parti-pris de ne pas restituer les apostrophes ni l'accentuation sur la finale des mots qui peuvent être ambigus : *abbe* au lieu d'*abbé* ou *donne* (à Jugon) pour *donné*. De même l'abandon des caractères italiques dans les analyses en tête des actes n'explique pas des fluctuations dans la graphie des noms propres, par exemple n° 57 : *Malabayla*, n° 68, *Malabayala* ; l'emploi de l'italique aurait permis de comprendre qu'il ne s'agit pas de fautes d'impression mais des variations de la graphie originale.

Dans une table générale des noms de lieux, matières et personnes, en 17 pages sur deux colonnes en petits caractères, les 39 références matières sont un peu noyées et le lecteur, rendu exigeant, regrette la table analytique si riche de l'édition de Jean IV.

Ces quelques remarques ne peuvent effacer la satisfaction du lecteur ; à travers les actes transparaît le personnage de Charles de Blois, touchant dans sa piété et ses malheurs politiques et, aussi, celui de Jeanne, veuve courageuse pendant 20 ans, privée de ses fils Jean et Guy retenus en captivité en Angleterre, et qui sut s'effacer pour le bien du duché, lors de la confiscation sur Jean IV en 1378 ; elle fut associée à la première tentative de canonisation de Charles en 1371.

On sait que c'est en 1904 que ce dernier fut déclaré bienheureux mais que son culte apparut très vite après sa mort.

M. Jones a utilisé, avec ingéniosité pour l'édition des actes et leur annotation, les références du procès de canonisation de 1371 publié par A. de Sérent et F. Plaine en 1921. Grâce à sa parfaite connaissance du règne de Jean IV, Michael Jones établit des comparaisons très éclairantes entre les deux ducs. Dans le domaine des sceaux, en particulier, et en faisant abstraction de la durée de leur principat (23 ans pour Charles et 42 pour Jean) et du développement des institutions, on est frappé par l'importance accordée par Jean de Monfort aux marques extérieures de sa souveraineté : 3 grands sceaux équestres, 5 sceaux privés, 6 signets tandis que Charles n'utilise qu'un ou peut-être deux grands sceaux, non pas équestres, mais armoriaux, et un signet ; ce signet fut employé comme un grand sceau, sur lacs de soie, en 1356, lors du traité passé à Londres avec le roi Édouard III à la fin de la captivité de Charles : le grand sceau était, sans doute, resté en Bretagne pendant les neuf ans de captivité du duc.

Tous les actes sont en français et sur parchemin, à l'exception de deux lettres privées de Jeanne, écrites sur papier et adressées, en 1379, à son beau-fils, Louis, duc d'Anjou. Contrairement à Jean IV et à d'autres chancelleries seigneuriales de cette époque, Charles n'utilise pas les instruments publics, actes notariés revêtus du sceau ducal et du seing-manuel des notaires ; il se conformait ainsi, sans doute, aux habitudes royales françaises.

Il ne nous reste plus qu'à féliciter Michael Jones de son nouvel ouvrage, à en souhaiter un prochain et à le remercier d'œuvrer, des deux côtés de la Manche, aux progrès de la connaissance de l'histoire de la Bretagne médiévale.

Chantal REYDELLET

Albert DESHAYES, *Dictionnaire des noms de famille bretons*. Le Chasse-Marée/Ar Men, 1995, 524 p.

Les ouvrages sérieux sur les noms de famille de Bretagne sont peu nombreux et chacun d'entre eux apporte de nouvelles données qui permettent de faire progresser notre connaissance de l'anthroponymie bretonne, aussi est-il nécessaire de signaler le livre d'Albert Deshayes qui est, mis à part ses qualités propres, de présentation fort plaisante. L'auteur reprend évidemment les hypothèses émises par ses prédécesseurs : J. Loth, E. Ernault, F. Gourvil, L. Fleuriot, etc. Il fait quelques nouvelles propositions